



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 FEVRIER 2016

REÇU LE

26 FEV. 2016

à la Préfecture de région ACAL
SGARE

Délibération N° 16/ 008

CONVENTION DE MUTUALISATION EPFL / EPA ALZETTE BELVAL

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu la convention de mutualisation EPFL/EPA approuvée par le conseil d'administration du 25 avril 2012,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

Approuve la convention de mutualisation entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval tel qu'annexée à la présente délibération ;

Autorise le Directeur Général, à signer ladite convention et à y apporter si nécessaire les modifications mineures d'ordre rédactionnel.

VU et APPROUVE
Le PRÉFET

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR